**Objet :** vigilance diphtérie

Chères Consœurs, chers Confrères, Mesdames, Messieurs

Nous attirons votre vigilance sur l'augmentation du nombre de cas de diphtérie à Corynebacterium diphtheriae porteuse du gène codant la toxine diphtérique chez des personnes migrantes et réfugiées, depuis le début de l'année 2022 et plus particulièrement au cours de l'été.

En France métropolitaine, 11 cas ont été signalés depuis le 30 juin 2022 (contre 3,4 cas annuels en moyenne ces 5 dernières années), principalement chez des personnes migrantes, mais également chez des voyageurs, provenant notamment d'Asie, d'Afrique, du Moyen –Orient, du Pacifique Sud ou d'Europe de l'Est.

La majorité des cas sont des formes cutanées, un seul cas signalé est une forme ORL.

Cette situation fait craindre la survenue d'autres cas et de cas groupés d'infection à C. diphtheriae en France métropolitaine notamment dans les lieux d'hébergement pour personnes migrantes ou réfugiées.

La diphtérie à C. diphtheriae est une infection bactérienne hautement contagieuse qui se transmet d'homme à homme dont la durée d'incubation est courte, inférieure à 7 jours (de 2 à 5 jours). La transmission est soit directe par gouttelettes, soit indirecte à partir d'objets souillés (rare) ou de lésions cutanées non traitées. La transmission de C. diphtheriae se fait à partir de sujets malades mais aussi de porteurs sains (portage possible durant plusieurs semaines ou mois).

Les complications cardiaques ou neurologiques sont liées aux effets de la toxine diphtérique.

La vaccination contre la diphtérie est le moyen le plus efficace d'éviter la maladie et la transmission de la bactérie. La survenue de cas chez des personnes correctement vaccinées reste rare.

Le schéma vaccinal contre la Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP) comprend 3 doses chez le nourrisson, suivi de deux rappels chez l'enfant et des rappels à l'âge adulte à 25, 45, 65 ans, puis tous les 10 ans après 65 ans.

Des recommandations ont été élaborées par la HAS sur le rattrapage vaccinal concernant les personnes dont le statut vaccinal est incomplet ou inconnu.

La diphtérie est une maladie à <u>déclaration obligatoire</u> auprès de l'ARS (isolement de Corynebacterium diphtheriae, ulcerans ou pseudotuberculosis ET mise en évidence du gène codant la toxine diphtérique).

## Pour plus d'information :

- http://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Diphterie
- Coreb (Mission nationale de Coordination opérationnelle sur le risque épidémiologique et biologique) Diphtérie : https://www.coreb.infectiologie.com/fr/alertes-infos/vigilance-diphterie\_-n.html
- HCSP : Conduite à tenir lors de l'apparition d'un cas de diphtérie (04/03/2011), compléments à l'avis de 2011 (10/09/2021) et avis sur l'utilisation des antitoxines diphtériques en situation de pénurie (06/12/2019)
- Centre national de référence des corynebactéries du complexe diphtheriae
- HAS : <a href="https://www.has-sante.fr/jcms/c\_2867210/fr/rattrapage-vaccinal-en-situation-de-statut-vaccinal-incomplet-inconnu-ou-incompletement-connu-en-population-generale-et-chez-les-migrants-primo-arrivants">https://www.has-sante.fr/jcms/c\_2867210/fr/rattrapage-vaccinal-en-situation-de-statut-vaccinal-incomplete-inconnu-ou-incompletement-connu-en-population-generale-et-chez-les-migrants-primo-arrivants</a>
- Information disponible en 17 langues sur les vaccinations dans les livrets de santé bilingues pages 62 à 69 <a href="https://www.santepubliquefrance.fr/revues/les-livrets-de-sante-bilingues-outils-de-liaison-entre-migrants-et-professionnels-de-la-sante-ou-du-social">https://www.santepubliquefrance.fr/revues/les-livrets-de-sante-bilingues-outils-de-liaison-entre-migrants-et-professionnels-de-la-sante-ou-du-social</a>
- Le calendrier vaccinal 2022 est également disponible en anglais, arabe, espagnol, mandarin et turc <a href="https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Ressources">https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Ressources</a>

## Dr. Karim TARARBIT

Cellule de Veille Alerte et Gestion Sanitaire Pôle Veille Sanitaire et Prévention du Risque Infectieux Direction déléguée à la Santé Publique et aux Environnements Direction de la Protection de la Santé et de l'Autonomie

103 bis rue Belleville. CS 91704 33063 Bordeaux Cédex 05 57 01 47 38 06 64 09 56 95 <a href="mailto:karim.tararbit@ars.sante.fr">karim.tararbit@ars.sante.fr</a> www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr



